



AU COEUR DES PEUPLES
VOYAGES RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

CHARTE DE BIENVENUE

ACDP - PARTENAIRE LOCAL – FAMILLES D'ACCUEIL – VOYAGEURS

Cette charte définit les règles établies par notre association et les partenaires locaux avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration pour l'accueil des voyageurs dans les villages ruraux, accueillis par des familles d'accueil bénévoles. Nous vous demandons de la lire attentivement et de vous engager à la respecter, avec la volonté commune que le séjour proposé reste une expérience humaine inoubliable pour tous.

Au Coeur Des Peuples s'engage à :

1 - Fournir un « guide du voyageur » contenant toutes les informations nécessaires à la bonne préparation et au bon déroulement du séjour, notamment :

- Toutes les informations relatives aux principes du voyage solidaire.
- Tous les éléments nécessaires aux préparatifs avant le départ (informations sur la destination, vaccins, types de vêtements, précautions à prendre, etc.).
- Un maximum d'informations sur les différents codes culturels du pays (lois, coutumes, religion, etc.).
- Toutes les règles de sécurité à respecter pour le bon déroulement du voyage.

2 - Offrir une réelle qualité dans les échanges et les rencontres avec la population d'accueil en limitant le nombre de voyageurs (4 à 12 personnes maximum selon les circuits).

3 - Donner l'opportunité aux voyageurs de s'immerger le plus possible dans la population locale à travers le choix des espaces de vie proposés.

4 - Mettre en valeur la culture locale autant que possible à travers des activités avec la population d'accueil, des visites, de l'artisanat, etc., tout en respectant l'environnement et ses habitants, en promouvant le travail des femmes et en veillant au respect des droits du travail.

5 - Accompagner les voyageurs dans le respect des coutumes et des croyances de la population locale, en évitant d'imposer ses références culturelles, intellectuelles ou religieuses.

6 - Améliorer continuellement les services proposés en informant régulièrement les partenaires locaux de tous les retours et suggestions faits par les voyageurs à la fin de leur séjour (un questionnaire de satisfaction est remis à chaque voyageur après son voyage).

7 - Participer au financement de projets communautaires bénéficiant à la population locale par l'attribution d'une partie de la redevance de déplacement solidaire (6 %).

8 - Superviser la mise en œuvre des projets financés et tenir les voyageurs informés de leur avancement.

9 - Assurer une rémunération juste, équitable et convenue à ses partenaires locaux.

Le partenaire local en charge de la gestion des voyageurs (guide, agence locale, accompagnateurs, association, etc.) s'engage à :

1 - Proposer aux voyageurs un itinéraire de voyage conforme à ce qui leur a été présenté avant le départ : en respectant les étapes, les activités et les horaires prévus (sauf imprévus pendant le voyage).

2 - Guider les voyageurs dans le respect des règles de vie de la population d'accueil et contrôler les dons faits aux habitants en accord avec le chef de village, le chef de communauté ou le guide.

3 - S'assurer que les voyageurs se comportent correctement dans les villages et avec la population locale, ainsi que faire respecter les règles de sécurité indiquées par le guide si nécessaire.

4 - S'assurer que les voyageurs ne sont jamais exposés à un danger potentiel en s'assurant de la qualité des conditions de voyage (véhicules, activités, météo, hébergements).

5 - S'assurer de l'hygiène des aliments proposés aux voyageurs (tant dans les familles d'accueil que dans les restaurants) et conseiller la personne en charge de la cuisine si nécessaire.

6 - S'assurer de la propreté des toilettes et du coin pour la toilette ou salle d'eau dans la maison d'accueil (une inspection quotidienne doit être effectuée) en donnant des instructions à la famille d'accueil avant et pendant le séjour des voyageurs si nécessaire.

7 - Vérification de l'état des chambres/espaces de vie où séjourneront les voyageurs avant leur arrivée (bon fonctionnement de l'électricité, propreté des sols, des portes avec serrures, etc.).

8 - S'assurer que les enfants de moins de 15 ans ne sont pas impliqués dans les activités d'accueil touristique organisées par Au Coeur Des Peuples.

Les familles d'accueil s'engagent à :

1 - Assurer un séjour de qualité grâce à une hospitalité chaleureuse et accueillante.

2 - Offrir aux voyageurs un contact et des échanges authentiques dans le respect de leur intimité.

3 - Organiser des activités qui reflètent leur culture, leurs traditions, leur patrimoine et leur environnement, en fournissant toutes les informations nécessaires à la compréhension des voyageurs (toute initiative est la bienvenue pour favoriser les échanges culturels).

4 - Assurer l'hygiène quotidienne des toilettes, du coin pour la toilette ou salle d'eau et des espaces de vie occupés par les voyageurs.

5 - Fournir aux voyageurs des repas de qualité, typiques composés d'un plat principal (choix variés à chaque repas) et de fruits de saison, préparés avec des produits frais locaux, tout en maintenant les mesures d'hygiène (nettoyage des légumes, des crudités et des fruits).

6 - Ne demander aucun don matériel ou financier, pourboire, ou paiement pour des services supplémentaires autres que ceux inclus dans le séjour prévu.

Les voyageurs s'engagent à :

Avant le voyage

1 - Lire attentivement le « guide du voyageur » fourni et s'y référer lors de la préparation de son voyage.

2 - S'informer sur l'organisation du voyage, les coutumes et les traditions locales afin de minimiser les perturbations de l'équilibre de la population locale dues à leur présence, y compris les codes vestimentaires acceptés, les comportements dans les villages, les lieux de culte ou les sites sacrés, les pratiques alimentaires et les choses culturelles à faire et à ne pas faire.

Pendant le voyage

3 - Être attentif à leur comportement vis-à-vis de la population locale et des partenaires avec lesquels nous travaillons (familles, artisans, guides, chauffeurs, etc.), en respectant pleinement les traditions, la culture et le rythme quotidien tout en interférant le moins possible avec leur présence, leurs paroles ou leurs actions pour maintenir une atmosphère harmonieuse dans les échanges. En cas de doute, ils doivent demander au guide.

4 - Adopter une attitude respectueuse, s'abstenir de juger ou d'imposer des opinions sur le mode de vie local à moins d'y être invité. Ils respecteront les traditions ou les cérémonies, la vie privée des lieux et des individus, et demanderont toujours la permission avant de prendre des photos. Il est strictement interdit de négocier une photo contre de l'argent. Si un voyageur s'engage à envoyer ses photos, il doit y donner suite.

5 - Respecter toutes les règles de sécurité recommandées pour éviter de se mettre en danger, informer le groupe de toute sortie en solo, accepter un guide si nécessaire, et s'assurer qu'ils ont tout ce dont ils ont besoin pour leur santé, leur intégrité physique, leur sécurité et leur confort.

6 - Éviter les dons individuels, matériels ou financiers sans consulter au préalable le guide ou les responsables locaux pour maintenir l'authenticité de l'échange et prévenir la jalousie et la dépendance qui conduisent souvent à la mendicité. L'objectif est de maintenir les modes de vie traditionnels et de permettre aux villages d'accueil de maintenir leur autonomie et leur développement grâce à leur propre travail. L'objectif n'est pas motivé par le profit, mais plutôt par une rémunération équitable pour les services rendus.

Cependant, les voyageurs peuvent faire preuve de solidarité en offrant, s'ils le souhaitent, leur aide à des projets communautaires tels que le partage de compétences, de techniques ou d'éducation, ou en fournissant des articles ou des vêtements si la communauté ou les associations villageoises le demandent en consultation avec Au Cœur Des Peuples.

7 - Respecter la dignité de la population d'accueil, qui dispose souvent de ressources modestes. Cette vulnérabilité économique peut entraîner des tentations matérielles si les voyageurs ne prennent pas soin de dissimuler leurs objets de valeur. Une attitude responsable aide à prévenir les dommages et l'inconfort.

8 - Créer une atmosphère chaleureuse pour favoriser la cohésion de groupe en respectant les normes sociales.

9 - S'engager à adopter des attitudes et des comportements tolérants et ouverts pour favoriser les échanges et les rencontres.

Après le voyage

10 - Rendre compte de la qualité du séjour en renvoyant le questionnaire de satisfaction envoyé quelques jours après leur retour pour aider Au Coeur Des Peuples et ses partenaires locaux à améliorer leurs services.

11 - Partager leur expérience à travers des photos/vidéos et/ou des commentaires sur les réseaux sociaux d'Au Cœur Des Peuples s'ils souhaitent promouvoir des voyages responsables et solidaires, ou bien les faire parvenir à Au Cœur Des Peuples qui se chargera de les poster pour eux.